

**VILLE DE PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE  
DU MARDI 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 16 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. GAUILLIER, Mme OCANA, Mme SPARACINO, M. MAHIEU, M. VAUVRE, M. GRAJQEVCI, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme ROBOT, M. BOUDIGNAT, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. JEUNEMAITRE M. BENECH, conseiller municipal, par M. LAVENKA M. PERCHERON, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. MARCHAND M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par M. PERRINO Mme DAMEME, conseillère municipale, par Mme CANAPI Mme PETROFFE, conseiller municipal, par Mme PINEAU-LUMONI M. DELVAUX, conseiller municipal, par M. BOUDIGNAT
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PATRON

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	25.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	09.12.2025

---oooOooo---

N° 2025.58

**COMPTE RENDU DES DELEGATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE**

*La séance continuant,*

*Le Maire expose au Conseil :*

- Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Provins a, par délibération en date du 24 mai 2020, donné délégation au Maire. Dans le cadre de ce dispositif, les actes suivants ont été signés :

- 2025.107 Convention avec l'association sportive du cercle d'escrime de Provins et la Maison Sport-Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club sport-Santé du Provinois »
- 2025.108 Convention avec l'association sportive Taekwondo Olympique du Provinois et la Maison Sport-Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club sport-santé du Provinois »
- 2025.109 Convention avec l'association sportive Judo Club Provins et la Maison Sport-Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club sport-Santé du Provinois »
- 2025.110 Convention avec l'association sportive Aïkido Provinois et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.111 Convention avec l'association sportive « Les Manicous » et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.112 Convention avec l'association sportive Tennis Club de Provins et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.113 Convention avec l'association sportive « Fit'Dance » et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.114 Convention avec l'association sportive « Provins Rugby Club » et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.115 Convention avec l'association sportive sporting club dardania boxe et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.116 Convention avec le Centre Chorégraphique de Provins et la Maison Sport Santé du Provinois dans le cadre de l'action « Club Sport-Santé du Provinois »
- 2025.117 Convention d'occupation du logement 2 rue des Marais, appt n°13 au profit de M. FRISON Axel et de Mme BUFFIN Phoolan. Montant : 530,33 € hors charge.
- 2025.118 Marché 2025/08 avec la société MDS AUDIO concernant la fourniture et la pose d'un système de sonorisation au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 149 896 € H.T.
- 2025.119 Marché 2025/14 avec la SAS COLAS concernant les travaux de voirie – deuxième phase côté Saint-Thibaut, de la place du châtel au parking des brébans. Montant : 137 000 € H.T.
- 2025.120 Bail avec Monsieur LOMBARD pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.121 Bail avec Monsieur CALAZANS pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.122 Bail avec Monsieur PATYS pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.123 Bail avec Madame GALUCHOT pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.124 Bail avec Madame PERSE pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre
- 2025.125 Bail avec Madame HAIGNERE pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.126 Bail avec Mme LAMY pour la location d'une place de parking 7 rue du Commandant Genneau. Montant du loyer : 100 €/trimestre.
- 2025.127 Convention avec la société « Acte 2 » pour l'organisation d'un spectacle le 17 octobre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 10 866,50 € T.T.C.
- 2025.128 Convention avec NP SPECTACLES pour l'organisation d'un spectacle le 5 décembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 20 000 € T.T.C.
- 2025.129 Convention avec l'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE DE France pour l'organisation d'un spectacle le 19 décembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 14 770 € T.T.C.
- 2025.130 Convention avec LES GRANDS THEATRES pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul le 20 février 2026. Montant : 11 605 € T.T.C.
- 2025.131 Souscription d'un emprunt de 2 500 000 € sur une durée de 180 mois auprès de la Caisse d'épargne Ile de France pour permettre le financement des investissements 2025. Taux fixe : 3,46 %.
- 2025.132 Convention avec ENEDIS pour l'amélioration esthétique d'un poste de distribution publique d'électricité dans le cadre des actions participatives financées par le dispositif « Quartiers d'été ». Montant de la participation d'ENEDIS : 400 €.

- 2025.133 Convention avec *LE CONTEUR DU TEMPS* pour l'organisation d'un spectacle pour enfants le 10 octobre 2025 à la Médiathèque Alain PEYREFITTE. Montant : 850 € T.T.C
- 2025.134 Convention avec *PROMETHEE PRODUCTIONS* pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul le 13 février 2026. Montant : 10 022,50 € T.T.C.
- 2025.135 Convention avec la SARL *COMPAGNIE ZYGMATIC* pour l'organisation d'un spectacle au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul les 5 et 6 mai 2026. Montant : 9 927,55 € T.T.C.
- 2025.136 Souscription d'un contrat de maintenance avec *AESIS Conseil* afin d'assurer la maintenance de la solution *WebKiosk* et des logiciels installés sur les postes publics. Montant : 2 265,75 € T.T.C.
- 
- 2025.137 Convention d'occupation de courte durée du logement de l'Hôtel de Savigny, 1 place du Châtel à Provins au profit de la Commune Libre de la Ville Haute pour l'organisation de la fête de la Moisson
- 2025.138 Bail avec la SAS *LA BUSSESSE* pour la location d'un parking, 1 place du Châtel. Montant du loyer : 5 640 €/an.
- 2025.139 Indemnisation par l'assureur MMA suite à un sinistre endommageant la clôture du stade 53 route de Nanteuil. Montant : 1 254 €
- 2025.140 Convention pluri annuelle d'objectifs pour l'année 2025 avec *APS CONTACT*
- 2025.141 Avenant au contrat de prestation de restauration avec *Elite Restauration* pour la fourniture de repas à la crèche municipale pour une durée d'un an.
- 2025.142 Avenant au contrat de prestation de restauration avec *Elite Restauration* pour la fourniture de repas à la micro-crèche de Champbenoist pour une durée d'un an.
- 2025.143 Convention avec la crèche hospitalière du Centre Hospitalier Léon Binet pour la réservation de 5 berceaux. Montant : 9 876,50 € par place
- 2025.144 Marché 2025/13 avec la société *VIGIP-BAAVA* concernant l'achat de barrières anti-véhicules bâlier. Montant : 60 809,40 € H.T
- 2025.145 Marché 2025/10/1 avec la société *PROCARS* concernant les prestations de transport pour les activités scolaires, extra-scolaires et pour diverses manifestations – lot 1 : transports à l'EPMS des enfants scolarisés en primaire pour le repas du midi. Montant : 82 145,70 € H.T.
- 2025.146 Marché n°2025/10/2 avec la société *FRANCILITE GRAND PROVINOIS* concernant les prestations de transport pour les activités scolaires, extra-scolaires et pour diverses manifestations – lot n°2 : sorties Provins et alentours. Montant : 33 200 € H.T.
- 2025.147 Marché n°2025.10/3 avec la société *PROCARS* concernant les prestations de transport pour les activités scolaires, extra-scolaires et pour diverses manifestations – lot 3 : sorties « grandes distances ».
- 2025.148 Convention de partenariat entre la Maison Sports Santé du Provinois (M2SP) et l'association *SER DIABETE IDF* dans le cadre d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient.
- 2025.149 Convention avec *ONE WOMAN PROD* pour l'organisation d'un spectacle le 27 septembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 12 660 € T.T.C.
- 2025.150 Convention avec *FE FLAMENCA* pour l'organisation d'un spectacle le 10 octobre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 7 697,70 € T.T.C.
- 2025.151 Convention avec *MY SHOW MUST GO ON* concernant l'organisation d'un spectacle le 21 novembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 6 027 € T.T.C.
- 2025.152 Convention avec *BLUE LINE PRODUCTIONS* pour l'organisation d'un spectacle le 29 novembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 5 697 € T.T.C.
- 2025.153 Demande de subvention auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour la mise en place d'un dispositif d'activités physiques adaptées sur ordonnance « prescri'forme » dans le cadre de la Maison Sport Santé du Provinois.
- 2025.154 Convention avec la SAS *EN SCENE PRODUCTIONS* pour l'organisation d'un spectacle le 15 novembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 14 664,50 € T.T.C.
- 2025.155 Convention avec *MAS PRODUCTIONS* pour l'organisation d'un spectacle le 8 novembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 2 500 € T.T.C.
- 2025.156 Convention avec *LES GRIOTTES* pour l'organisation d'un spectacle les 8 et 9 décembre 2025 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 3 853,20 € T.T.C.
- 2025.157 Convention d'occupation du logement 2 avenue Jean Jaurès au profit de M. COTTENCEAU Lucas. Montant du loyer : 450 € hors charges.
- 2025.158 Convention avec *QUARTIER LIBRE PRODUCTIONS* pour l'organisation d'un spectacle le 17 janvier 2026 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 32 923,39 € T.T.C.
- 2025.159 Convention avec *COMPAGNIE VIVE* pour l'organisation d'un spectacle le 27 janvier 2026 au Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul. Montant : 6 235 € T.T.C.

- Il convient d'en informer l'Assemblée Municipale en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité (33 voix "pour") :**

- De ce compte rendu,
- Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré,  
Pour expédition conforme,*



Le Maire,  
Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte déclaré exécutoire après affichage le 17.12.2025

réception à la Sous-Préfecture de Seine et Marne, le 18.12.2025

